

28 février 2011

**Réponse du Cercle de l'Industrie à la Consultation de la Commission européenne sur  
l'Acte pour le marché unique**

**IDENTIFICATION**

Le Cercle de l'Industrie  
5 rue Tronchet  
75008 Paris  
France

Numéro de registre des représentants d'intérêts auprès  
de la Commission européenne  
60974102057-03

## **1. Quel regard global portez-vous sur l'Acte pour le marché unique ?**

- ✓ Positif
- Neutre
- Négatif

### ***Commentaires additionnels (2000 caractères maximum)***

Le Cercle de l'Industrie accueille favorablement l'initiative de la Commission européenne de relancer le marché unique. Le Cercle tient à rappeler son attachement à la poursuite d'une collaboration avec la Commission sur les moyens d'achever le marché unique.

Le Cercle de l'Industrie a déjà eu l'opportunité d'apporter sa contribution à la construction du marché intérieur dans sa réponse à la consultation de la Commission sur « l'avenir du marché intérieur » du 21 juin 2006.

Le Cercle de l'Industrie enregistre avec satisfaction que la relance du marché unique s'inscrit dans un objectif de croissance de l'économie européenne, qualifiée dans l'Acte pour le marché unique de « plus vaste économie du monde ». Le Cercle note l'initiative de la Commission de chercher à définir un espace d'opportunités économiques pour les acteurs du marché unique. Il accueille favorablement la référence à la « compétitivité globale » que l'Union européenne doit acquérir pour faire face à la « globalisation ».

Le Cercle de l'Industrie est bien d'accord avec la priorité définie par l'Acte pour le marché unique, celle de se concentrer sur « ce qui fait la force de l'économie européenne » : les entreprises qui ont besoin « de financements pour innover, accroître leur compétitivité et créer des emplois ».

L'achèvement du marché intérieur, doit être une priorité de la Commission en 2011. En conséquence, le Cercle de l'Industrie demande que la réalisation de l'Acte pour le marché unique, prévue fin 2012, soit avancée. Le Cercle avait déjà, dans sa réponse à la consultation « Europe 2020 », souhaité que l'UE se donne pour objectif prioritaire l'achèvement du marché intérieur, notamment des services financiers.

## **2. L'Acte pour le marché unique propose 50 actions : merci d'indiquer celles qui vous paraissent les plus importantes en cochant la case correspondante (10 choix maximum).**

- ✓ Brevet européen
- Copyright
- ✓ Contrefaçon et piratage
- ✓ Marché intérieur des services
- Commerce électronique
- ✓ Normalisation
- Systeme de transport intégré

- Fiscalité de l'énergie
- Les services aux entreprises
- Empreinte carbone des produits
- ✓ Efficacité énergétique
- Accès des PME aux financements
- Réexamen du Small Business Act
- Règles de comptabilité
- Emprunts obligataires européens pour le financement de projets (EU project bonds)
- Investissement privé et capital-risque
- Marchés publics
- Concessions de services
- ✓ Assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS)
- TVA
- Interconnexion des registres des sociétés
- Identification et authentification électroniques
- ✓ Commerce international
- ✓ Marchés publics internationaux
- Services d'intérêt économique général (SIEG)
- ✓ Infrastructures de transport
- ✓ Infrastructures énergétiques
- Spectre radioélectrique européen
- Respect des droits sociaux fondamentaux
- Détachement des travailleurs dans d'autres Etats membres
- Retraites
- Restructurations industrielles
- Reconnaissance des qualifications professionnelles
- Mobilité des étudiants
- Reconnaissance des compétences et de la formation
- Entrepreneuriat social
- Innovation social
- Gouvernance des entreprises
- Sécurité des produits
- Accès aux services bancaires de base
- Prêt et emprunt responsables
- Obstacles fiscaux pour les citoyens

~~Droits des passagers~~

~~Evaluation de la mise en œuvre des règles avec les Etats membres~~

~~Echanges d'information entre autorités publiques (IMI)~~

~~Modes alternatifs de résolution des différends et recours collectifs~~

~~Consultation et dialogue avec la société civile~~

~~Guichet unique pour l'information et l'assistance~~

~~Outils informels de résolution des problèmes~~

*Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer le motif de votre choix (6000 caractères maximum)*

Les membres du Cercle de l'Industrie partagent l'opinion de la Commission européenne selon laquelle un grand nombre de mesures restent nécessaires à l'achèvement du marché unique.

Les membres du Cercle de l'Industrie sont favorables à un achèvement du marché unique le plus rapidement possible. Ils invitent la Commission à se concentrer, dès à présent, sur la réalisation d'un nombre restreint de priorités économiquement réalisables, qui constituerait le socle de relance du marché intérieur.

Dans la poursuite de cette démarche, les membres du Cercle de l'Industrie proposent à la Commission d'adopter les 10 priorités suivantes, déjà identifiées pour l'essentiel dans leur réponse à la consultation sur « l'avenir du marché intérieur » et sur la stratégie « UE 2020 »:

- la réalisation du brevet de l'Union européenne ;
- l'adoption de mesures pour lutter contre la contrefaçon et le piratage ;
- l'achèvement du marché intérieur des services ;
- l'amélioration et l'extension des procédures de normalisation ;
- l'efficacité énergétique ;
- l'assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS) ;
- le développement des accords commerciaux de l'Union européenne avec ses principaux partenaires stratégiques ;
- l'accès équitable aux marchés publics internationaux ;
- le développement et le financement d'infrastructures européennes dans le domaine des transports ;
- l'amélioration et le financement d'infrastructures européennes dans le domaine de l'énergie.

Le Cercle de l'Industrie fait part de l'urgence de réaliser immédiatement les 10 priorités identifiées. La réalisation de ces objectifs permettrait à l'UE de soutenir effectivement la compétitivité des entreprises européennes et d'inscrire durablement l'économie européenne dans la croissance.

**3. L'acte pour le marché unique vous paraît-il proposer des mesures appropriées pour répondre aux enjeux/défis identifiés ?**

- Oui
- Partiellement
- Non
- Sans opinion

**Commentaires additionnels (2000 caractères maximum)**

Le Cercle de l'Industrie encourage la Commission européenne à définir rigoureusement la mise en œuvre concrète des 10 priorités désignées ci-dessus.

Le Cercle demande que des études sur l'impact des mesures identifiées soient réalisées préalablement à l'adoption de ces mesures. Le Cercle invite la Commission européenne à s'assurer que la concurrence internationale soit prise en compte dans la réalisation des études d'impact.

Par ailleurs, le Cercle de l'Industrie note que les priorités identifiées dans le document soumis à consultation par la Direction Générale du marché intérieur et des services, sont présentes dans d'autres documents publiés par la Commission européenne. Le Cercle note, par exemple, la communication sur la politique industrielle rédigée par la Direction Générale des entreprises et de l'industrie, ainsi que la stratégie commerciale définie par la Direction Générale en charge du commerce extérieur.

Le Cercle de l'industrie insiste sur la nécessité d'une coordination de l'action de la Commission européenne et estime qu'une prolifération des mesures pour aboutir aux mêmes objectifs ne pourrait que nuire à leur réalisation.

**4. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre « Une croissance forte, durable et équitable avec les entreprises »?**

- Oui
- Non

**Lesquelles ? (maximum 4000 caractères)**

Le Cercle de l'Industrie répond NON à la question 4 et détaille sa réponse

Le Cercle invite la Commission à retenir un nombre restreint de priorités. Parmi les 10 priorités identifiées plus haut, le Cercle en a choisi 8 au titre du chapitre ci-dessus: le brevet de l'Union européenne (*proposition n°1*); la lutte contre la contrefaçon et le piratage (*proposition n°3*); l'achèvement du marché intérieur des services (*proposition n°4*); la normalisation (*proposition n°6*); l'efficacité énergétique (*proposition n°11*); l'assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS) (*proposition n°19*); les accords commerciaux de l'UE (*proposition n°23*); l'accès aux marchés publics internationaux (*proposition n°24*).

Le Cercle invite la Commission à encourager la mise en place d'une coopération renforcée sur le brevet de l'UE. Il juge indispensable que l'UE sorte rapidement de l'impasse sur ce dossier.

Le Cercle encourage la Commission à mener des actions efficaces pour protéger les droits d'auteur et lutter contre la contrefaçon et le piratage, notamment dans ses relations avec les pays tiers. Le respect des droits d'auteur doit être strictement encadré dans le nouveau paysage dans lequel évolue la propriété intellectuelle (internet). Par ailleurs, des contrôles de douane renforcés et des financements communautaires attribués notamment pour vérifier le respect des droits de propriété intellectuelle pourraient être envisagés.

Le Cercle soutient la Commission dans sa proposition de veiller à l'application effective de la directive services.

Le Cercle accueille favorablement la proposition de la Commission de modifier le cadre réglementaire pour la normalisation européenne, afin de rendre les procédures plus efficaces et de supprimer les entraves aux échanges de produits sur le marché intérieur.

L'efficacité énergétique doit être une priorité de l'UE. Sa promotion doit reposer sur un raisonnement approprié entre le coût et l'efficacité des mesures proposées et sur la réalité dans l'avancement des innovations technologiques. Le Cercle note le rôle actif que la Commission entend donner aux fournisseurs d'énergie dans la réalisation d'économies d'énergie de leurs clients et son soutien au développement des services énergétiques.

Le Cercle est favorable à la proposition de la Commission de doter l'UE d'une législation sur une assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS).

Le Cercle de l'Industrie soutient le développement de la coopération réglementaire de l'UE avec ses partenaires commerciaux. Par ailleurs, dans son analyse de la légalité des aides d'Etats en matière de R&D et d'innovation, la Commission est encouragée à utiliser pleinement la « *matching clause* » du cadre européen.

Enfin, le Cercle encourage la Commission dans sa proposition législative pour assurer la réciprocité dans l'accès aux marchés publics internationaux (transposition en droit européen de l'AMP). La proposition législative devra être adoptée d'ici l'été 2011. L'absence de réciprocité dans l'accès aux marchés publics, notamment de fournitures, crée des distorsions de concurrence au détriment des entreprises européennes. En effet, certains pays imposent aux entreprises européennes des obstacles non tarifaires (appels d'offres restreints, exigences de contenu local, attribution de licence, exigence de transferts de technologies), alors que le marché européen est largement ouvert.

**5. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre « Les Européens au cœur du marché unique pour retrouver la confiance »?**

Oui

Non

**Lesquelles ? (maximum 4000 caractères)**

Le Cercle de l'Industrie répond NON à la question 5 et détaille sa réponse.

Le Cercle de l'Industrie propose à la Commission européenne de se concentrer sur la réalisation de 2 priorités qui figurent dans le chapitre ci-dessus : les infrastructures européennes dans le domaine des transports (*proposition n°26*) ; et de l'énergie (*proposition n°27*).

De manière générale, le Cercle de l'Industrie soutient la réalisation de grands projets d'infrastructures transeuropéens visibles par les citoyens.

En ce qui concerne les infrastructures des transports, le Cercle note favorablement l'objectif que se fixe la Commission de développer le financement des interconnexions, de l'interopérabilité et de l'efficacité des réseaux européens de transport, pour prendre en compte les prévisions d'augmentation du trafic.

Dans le domaine de l'énergie, le Cercle de l'Industrie note avec satisfaction que la Commission se donne pour objectif central une politique d'approvisionnement énergétique concurrentielle, durable et sûre. Cette politique devrait inclure l'adaptation des infrastructures énergétiques pour accueillir les nouvelles technologies existantes (transport électrique ou hybride par exemple).

**6. D'autres questions vous semblent-elles mériter d'être traitées par l'Acte pour le marché unique dans le chapitre « Dialoguer, partenariat, évaluation : les outils d'une bonne gouvernance du marché unique »?**

Oui

Non

**Lesquelles ? (maximum 4000 caractères)**

Le Cercle de l'Industrie répond NON à la question 6 et détaille sa réponse.

Concernant le chapitre ci-dessus, le Cercle de l'Industrie rappelle que l'achèvement du marché intérieur implique une mise en œuvre effective de la réglementation européenne. Le Cercle partage l'opinion de la Commission selon laquelle le bon fonctionnement du marché unique dépend de la mise en œuvre et du respect des règles européennes par les Etats membres. L'absence de transposition des règles, ou leur application partielle par les Etats membres sont à l'origine de distorsions de concurrence entre les opérateurs économiques du marché unique. Le Cercle de

l'Industrie soutient toutes les initiatives de la Commission européenne visant à mettre un terme aux distorsions résultant du comportement des Etats membres.

Les membres du Cercle de l'Industrie se tiennent à la disposition de la Commission pour apporter toute précision ou analyse complémentaire qui serait jugée nécessaire.

\* \* \*